



AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 6 novembre 2023, le conseil de la Ville de Normandin a adopté les règlements suivants :

- Le règlement d'amendement 601-2023 modifiant le plan d'urbanisme 423-2011 et ses amendements afin d'aborder le phénomène d'îlots de chaleur.
- Le règlement numéro 602-2023 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Ces règlements ont fait l'objet de certificats de conformités émis par la MRC de Maria-Chapdelaine en date du 5 décembre 2023.

Avis est de plus donné que le texte de ces règlements sont déposés et qu'ils peuvent en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 11^E JOUR DE DÉCEMBRE 2023.


Jean-Sébastien Nadeau,
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 11 décembre 2023, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce onzième jour du mois de décembre 2023.


Jean-Sébastien Nadeau